

Relevé de décisions Conseil d'Administration Du C.C.A.S de Lomme Du 22 mars 2024

Sous la présidence de Madame Claudie LEFEBVRE, Vice-Présidente du CCAS.

Etaient présents, Administrateurs :

Madame Claudie LEFEBVRE.
Monsieur Jacques SURRANS.
Madame Khadidiatou VENIAT.
Monsieur Arnaud MARCHAND.
Monsieur Alain GRILLET.

Excusés :

Monsieur Olivier CAREMELLE, Président du CCAS.
Monsieur Arnaud DESLANDES.
Madame Marie-Christine STANIEC-WAVRANT.
Monsieur Jean-Pierre STAELENS.

Assistaient :

Monsieur Jeremy DELALIN, Trésorier Principal.
Monsieur Birame NDIAYE, Directeur du CCAS de Lomme.
Madame Aurélie AVRIL, Directrice Ville Citoyenne et Entrepreneuse.
Madame Laurine MERLIER, Directrice Finances et Marchés.
Monsieur Maxime BROUTIN, Responsable du service Finances et Marchés.
Madame Frédérique LAGARDE, Responsable du service Ressources Humaines.
Monsieur Aimerick DELFOSSE, service Ressources Humaines

2024/07 : Budget Primitif 2024 – CCAS de Lomme – Budget Principal.

Madame Claudie LEFEBVRE introduit le sujet.

Présentation du fonctionnement avec un budget primitif qui s'équilibre, l'affectation du résultat de fonctionnement au budget supplémentaire permettra d'affiner ou de compléter l'estimation des besoins sur l'ensemble de l'année.

La masse salariale est en diminution par rapport à 2023 en raison du reclassement d'une partie des personnels issus des EHPAD au sein des services de la Ville de Lomme ou de Lille.
Les opérations en faveur des séniors restent aussi un axe central de la politique du CCAS.

En investissement, le budget s'équilibre aussi, avec une réalisation des travaux d'aménagement du futur local pour le service de soins à domicile, financés par une subvention d'équipement de la Ville de Lomme.

Adoptée à l'unanimité

2024/08 : Budget Primitif 2024 – CCAS de Lomme – Budget annexe du SSIAD.

Madame Claudie LEFEBVRE introduit le sujet.

Présentation du budget primitif du Service de Soins à Domicile de Lomme, avec une dotation notifiée par l'Agence Régionale de Santé qui s'élève à 948 400.00 euros.

Ce budget s'équilibre et en attendant un éventuel octroi de crédits complémentaire par l'Agence Régionale de Santé.

La section de fonctionnement à un total de 965 650.00 euros pour une subvention inscrite au budget principal pour 17 249.31 euros.

Concernant le budget d'investissement s'équilibre grâce aux recettes du Fonds de Compensation de la TVA sur les dépenses d'investissement 2023 et aux amortisseurs.

Adoptée à l'unanimité

2024/09 : Décision Modificative n°1 – Accueil de Jour.

Madame Claudie LEFEBVRE introduit le sujet.

Madame Laurine MERLIER présente la Décision Modificative n°1 pour l'Accueil de Jour qui propose un ajustement du budget présenté en octobre 2023, en fonction de la dotation versée par l'Agence Régionale de Santé.

Le montant estimé des besoins en masse salariale est aussi légèrement revu à la hausse pour tenir compte des évolutions règlementaires et de la prime du pouvoir d'achat.

Adoptée à l'unanimité

2024/10 : Renouvellement de la Convention de partenariat entre le CCAS de Lomme et EDF.

Madame Claudie LEFEBVRE introduit le sujet.

Il s'agit de l'accompagnement des clients EDF Lommois rencontrant des difficultés pour régulariser les impayés d'énergie ou de fluides.

Depuis plusieurs années, EDF développe des services permettant notamment l'étalement des impayés. Cette convention permet également d'avoir l'information directement afin d'accompagner les personnes concernées.

Monsieur SURRANS demande combien de courriers ont été envoyés ?

Monsieur Birame NDIAYE : 328 courriers pour EDF, à retenir un taux de retour très faible. Les concernés mobilisent peu le CCAS.

Adoptée à l'unanimité

2024/11 : Convention – Atelier « Baptême de Trike » avec PEPS TRIKE.

Madame Claudie LEFEBVRE introduit le sujet.

Présentation de la Convention avec « PEPS TRIKE », les Maisons des Solidarités Marais et Mitterie ont obtenu un agrément « Espace de Vie Sociale » de la Caisse d'Allocations Familiales du Nord.

Cet agrément est composé de quatre objectifs qui sont détaillés dans la délibération présentées.

Pour le Printemps de l'Accessibilité, une initiative Lilloise, est reconduite pour une deuxième année, ce temps fort permet à tous publics, personnes en situation de handicap ou non d'y participer.

Le CCAS de Lomme et ses partenaires de la Commission « Vivre la Ville » proposent une vingtaine d'actions de sensibilisation au handicap.

Afin de mettre en œuvre ses actions, il est proposé de mettre en place des « Escapades en Trike » par la société « PEPS TRIKE »

Adoptée à l'unanimité

2024/12 : Convention – Atelier « Escapade en Trike » avec PEPS TRIKE.

Madame Claudie LEFEBVRE introduit le sujet.

Présentation de la Convention avec « PEPS TRIKE » pour « Escapade en Trike ».

Pour le Printemps de l'Accessibilité, une initiative Lilloise, est reconduite pour une deuxième année, ce temps fort permet à tous publics, personnes en situation de handicap ou non d'y participer.

Le CCAS de Lomme et ses partenaires de la Commission « Vivre la Ville » proposent une vingtaine d'actions de sensibilisation au handicap.

La semaine de l'Education est un temps fort pour toute la communauté éducative. Le thème retenu « Jouer dehors », il est donc proposé de mettre en place un « Baptême Trike » au centre de loisirs Voltaire, à destination de 70 enfants par la société PEPS TRIKE.

Adoptée à l'unanimité

2024/13 : Notification de décision d'accès au programme 2024 avec l'ANCV – « programme Séniors en Vacances ».

Madame Claudie LEFEBVRE introduit le sujet.

Présentation de la notification de décision avec l'ANCV, pour l'année 2024 cette délibération précédemment présentée comme convention, est simplifiée en notification.

Les termes ne changent pas pour le programme Séniors en Vacances, mis en place.

Adoptée à l'unanimité

Date du prochain Conseil d'Administration du CCAS de Lomme : 14 juin 2024.

Publié le 27/06/24